

Berceau d'entreprise

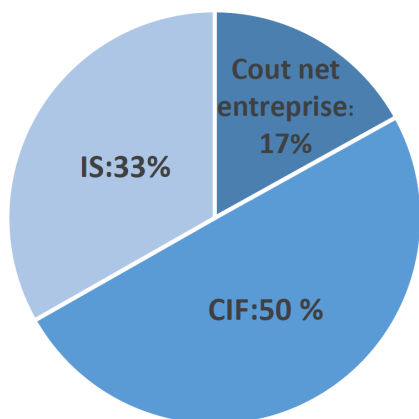
Proposer un berceau d'entreprise à ses salariés, c'est possible et offre à l'entreprise de nombreux avantages.

- Motivation accrue des collaborateurs car solution pérenne.
- Maîtrise des coûts humains cachés (retard, absence, stress, départ quotidien anticipé).
- Préparation efficace des retours des congés de maternités, avec encouragement à la reprise.
- Argument différenciant et incitant à l'embauche.
- Fidélisation du salarié.
- Amélioration de l'attractivité de votre entreprise, en valorisant son image socialement responsable et citoyenne et en étant précurseur dans le domaine de la parentalité.
- Amélioration des conditions de travail et du climat social.
- Participation financière maîtrisée puisque 83% du coût est pris en charge par l'Etat.

Berceau d'entreprise : quels avantages pour les salariés ?

- Proximité de la crèche du domicile des salariés ce qui permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et familiale.
- Réduction du stress au travail.
- Retour de congés de maternité facilité.
- Une solution de garde rassurante, grâce à la proximité d'un mode de garde sûr et des locaux adaptés, avec des professionnels qualifiés dans la petite enfance le bien-être de l'enfant, sa socialisation et son épanouissement, assurés dans un cadre de vie adapté à ses besoins.
- Des coûts maîtrisés : montant identique à celui payé en crèche municipale (de 360 à 600 € par mois en fonction des revenus des parents).

Le coût d'un berceau d'entreprise



Répartition du financement des berceaux d'entreprise

Le coût du berceau est forfaitaire et annuel. 83 % de cette cotisation est prise en charge par l'État. Cette prise en charge se décompose comme suit :

- Le Crédit Impôt Famille (CIF) qui permet de déduire 50% des dépenses liées à la réservation de places en crèches pour les salariés.
- L'économie d'impôt sur les sociétés (IS) 33,3% ou 15% (selon le montant des bénéfices) sur la totalité de la dépense (avant déduction du CIF)

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus